

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 51 (1978)

Heft: 4

Artikel: AEEA - Association européenne pour l'enseignement de l'architecture

Autor: Gilliard, Dominique

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128085>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AEEA

Association européenne pour l'enseignement de l'architecture

Diversité des institutions d'enseignement

Depuis 1968, des explosions sporadiques, puis un état de crise plus ou moins permanent, ont ébranlé les écoles d'architecture de certains pays européens. D'écoles strictement professionnelles qu'elles étaient, elles se sont également développées en centres de réflexion. Ainsi, parallèlement aux enseignements traditionnels de l'architecture, leurs activités se réfèrent de plus en plus au contexte social de la production de l'habitat, de l'urbain ou du domaine bâti. Si aujourd'hui, les écoles d'architecture tentent de se regrouper et s'interrogent sur les buts et moyens qu'elles développent pour l'enseignement et la recherche en architecture, c'est qu'il n'y a plus, si elle ne l'a jamais été, «une» école, mais bien «des» écoles d'architecture, comme il n'y a plus «un» profil mais «des» profils d'architectes. Au niveau européen, mais entre les institutions d'un même pays également, la diversité des profils d'architectes est dépendante de conditions historiques et socio-culturelles particulières. Par exemple:

— En Grande-Bretagne, l'enseignement de l'architecture est en étroite relation avec l'exercice de la profession. L'ordre des architectes (RIBA) contrôle la formation des architectes. Mais aussi, c'est le pays où l'on constate que plus de 50% des architectes sont employés par l'Etat. Les écoles d'architecture ont rarement plus de 200 étudiants.

— A Rome, la Faculté d'architecture compte plus de 14 000 étudiants, celle de Milan 5000 et près de 35 000 étudiants pour l'ensemble des écoles et facultés italiennes.

— En France, depuis l'explosion des Beaux-Arts, en 1968, la tendance est à la décentralisation. Si les 21 unités pédagogiques d'architecture, dont 8 sont à Paris, ont un «tronc commun», chacune cependant donne une orientation particulière à son enseignement.

— Les écoles hollandaises et danoises, quant à elles, ont des cursus d'études extrêmement libres. L'enseignement est en quelque sorte «à la carte». Au Danemark, la vérification des études se fait au moyen du journal que tient chaque étudiant.

— En Suisse, l'enseignement se développera conjointement au niveau polytechnique et universitaire. Cependant, chacun des départements et écoles d'architecture disposent de leur autonomie propre pour l'orientation des études.

— En Allemagne, comme en Suisse d'ailleurs, l'enseignement de l'architecture se donne tant au niveau des hautes écoles qu'au niveau de l'enseignement secondaire (Ecoles techniques supérieures). Il y a donc superposition ou complémentarité des diplômes d'«architectes» et d'«architectes techniciens» qui entraîne une vive polémique au sujet de la reconnaissance des titres.

Cette brève incursion dans la diversité des problèmes qui se posent à tous les niveaux dans les écoles européennes montre à quel point il est important de commencer par une information la plus large possible. A la diversité des cadres institutionnels répond la diversité des problématiques et concepts d'enseignement.

Origine de l'association

L'idée première de fonder une association regroupant les écoles d'architecture européennes est liée au problème posé par la reconnaissance des diplômes et titres d'architecte au sein de la Communauté européenne.

Au début des années 70, une commission des Neufs étudie les modalités d'un «diplôme-type», permettant le libre passage d'un pays à l'autre et reconnu par la CEE. En 1974,

préoccupés par les dangers d'une uniformisation de l'enseignement, des cursus d'étude et des diplômes au niveau européen, un groupe d'enseignants se rencontre en Allemagne fédérale pour un premier échange de vues à ce sujet. Si la reconnaissance des diplômes et le libre passage d'un architecte diplômé d'un pays à un autre apparaît indispensable, il en va tout autrement pour les cursus d'étude propres aux différentes écoles d'architecture.

Sous l'impulsion des premiers enseignants préoccupés par les conséquences de cette démarche, une séance d'information élargie est organisée à Louvain-la-Neuve, en Belgique. En novembre 1974, des enseignants de quinze écoles d'architecture de Belgique, de France, du Danemark, de Grande-Bretagne, d'Italie, de Hollande, de la République fédérale d'Allemagne et de Suisse participent à cette réunion. Le but recherché doit permettre d'échanger et de confronter des informations relatives à la situation particulière des écoles d'architecture européennes. Lors de cette réunion, les problèmes abordés sont de nature fort différente; l'exercice de la profession, la protection du titre d'architecte, les programmes et structures didactiques de l'enseignement, sont examinés avec attention.

Cette première consultation au niveau européen fait apparaître l'extrême diversité des institutions d'enseignement représentées, entre les différents pays mais également entre les écoles d'un même pays. Cette constatation a son importance; la diversité des écoles d'architecture, quant à leur nature, leurs concepts et programmes d'enseignement ont une richesse qu'il est nécessaire de préserver et d'encourager. Toute tendance à la normalisation du cursus d'enseignement et des diplômes contribuerait à un appauvrissement du rôle de l'architecte dans un contexte socio-culturel et géographique donné. (Par ailleurs, après de longues négociations au sein de la Commission européenne du Marché Commun, une solution de compromis a été élaborée; elle cherche à définir des «critères de qualité» des connaissances et de l'expérience acquise, par la mise en place d'une «commission consultative» garantissant les différents niveaux d'enseignement en architecture.)

Pour le groupe de travail, il ne fait aucun doute que l'acquisition de connaissances dans des domaines spécifiques et leur maîtrise peuvent constituer un tronc commun à plusieurs écoles, mais il paraît tout aussi indispensable de garantir la diversité des objectifs et le mode d'enseignement propre à chaque institution.

A la suite de ces échanges fructueux, les débats de Louvain-la-Neuve débouchent sur l'idée ou la nécessité de créer une association européenne regroupant les écoles d'architecture. Il s'agit principalement de placer les institutions d'enseignement en tant qu'interlocuteur à part entière auprès des instances gouvernementales préoccupées par l'uniformisation de la formation des architectes. Deux axes d'intention prioritaires sont alors proposés:

- La promotion et la reconnaissance des diplômes émanant du libre exercice de la profession, de la diversité des contenus et méthodes d'enseignement propres à chaque institution.
- Le développement d'une collaboration entre institutions est nécessaire; par l'échange d'informations, d'étudiants et d'enseignants, par des débats et confrontations régulières.

Un an plus tard, confirmant l'intérêt unanime des participants au renforcement des relations entre écoles d'architecture, l'Association européenne pour l'enseignement de l'architect-

ture est constituée à Louvain-La-Neuve, le 17 octobre 1975. L'article 2 des statuts adoptés par les membres fondateurs de l'AEEA en précise les buts:

L'association a pour but de promouvoir l'échange des idées et de personnes dans le domaine de l'enseignement et la recherche de l'architecture et d'explorer le développement de la formation architecturale en Europe, en respectant les diverses approches pédagogiques et administratives dans les écoles et les pays. Dans ce but, elle souhaite:

- créer un réseau d'information sur les activités et programmes d'intérêt particulier existants dans les écoles;
- rechercher des solutions qui peuvent faciliter l'échange d'enseignants et d'étudiants entre les écoles;
- faire des propositions concrètes pour la création d'une meilleure complémentarité et de liens plus étroits entre l'enseignement, la recherche et la pratique;
- établir des relations avec des organisations et autorités gouvernementales, internationales et professionnelles.

L'AEEA ne regroupe pas seulement des Facultés et Ecoles d'architecture. En dehors des membres institutionnels, les personnes qui, par leur profession ou leur fonction, sont concernées par l'enseignement de l'architecture peuvent devenir membres individuels. Parmi eux, les étudiants qui peuvent participer aux travaux et colloques de l'association. Aujourd'hui, 25 écoles d'architecture représentant 10 pays européens, sont membres institutionnels de l'AEEA. Des écoles de pays de l'Est européen sont en pourparlers avec l'association pour participer à ses travaux.

Colloques internationaux

Dans une première phase d'activité, l'AEEA a concentré ces efforts pour développer les échanges entre les représentants des différentes écoles. Deux forums internationaux sont organisés chaque année et traitent d'un thème central. La convocation de ces colloques incombe au Comité de l'AEEA associé à l'institution organisatrice qui s'intéresse plus particulièrement au thème choisi. Ainsi, en deux ans d'activité, l'AEEA a organisé quatre forums internationaux de deux jours chacun:

- Le premier s'est tenu à l'Unité pédagogique de Nancy en avril 1976, sur le thème de l'enseignement de base en architecture.
- Le deuxième a été organisé par le Département d'architecture de l'Ecole polytechnique de Delft, en novembre 1976, sur le thème de la participation des étudiants au programme d'enseignement et aux structures institutionnelles.
- Le troisième a eu lieu à Turin, en avril 1977. Organisé par la Faculté d'architecture de l'Ecole polytechnique, il traitait de l'enseignement des sciences et de la technologie en architecture.
- Le quatrième s'est tenu au Département d'architecture de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, en novembre 1977. Le thème traitait de l'enseignement ou formation en relation avec la pratique architecturale.

C'est à Zurich également que s'est tenue la première assemblée générale de l'AEEA. Le prochain colloque international a lieu à l'Académie danoise des beaux-arts à Copenhague, en avril 1978. Il abordera le thème de la recherche dans l'enseignement de l'architecture. Puis ce seront: Birmingham, novembre 1978, sur le thème de l'enseignement de l'architecture et pratique professionnelle, puis Genève, en novembre 1979, sur l'enseignement de l'architecture et société.

Depuis le début de ses activités, les colloques de l'AEEA réunissent une soixantaine de personnes, enseignants et étudiants. Deux fois par an et durant deux journées consécutives, les participants travaillent en groupes de langue anglaise et française autour d'un thème central. Les contributions et rapports des groupes de travail font l'objet d'une publication de l'AEEA. (Les rapports des Colloques de Nancy et Delft sont publiés, ceux de Turin et Zurich le seront pour le Forum de Copenhague.)

Echanges entre institutions d'enseignement

Une autre activité de l'AEEA commence à se développer; celle des échanges d'étudiants entre différentes écoles européennes. Des séminaires d'information et d'étude sont organisés pour recevoir un groupe de 10 à 15 étudiants accompagnés d'enseignants. Dans certains cas, ces échanges peuvent être reconnus comme un stage réalisé dans une autre école. Enfin, des groupements d'écoles européennes peuvent décider de collaborer à un travail ou une recherche commune. Sur la base d'une entente thématique préalable, ce type de collaboration apporte une dimension nouvelle à la recherche en architecture. Par exemple, les écoles d'architecture d'Aix-la-Chapelle, London-South Bank, Louvain-la-Neuve et Stuttgart développent un programme de recherche commun: «Joint modular programme in Urban Design». D'autres programmes sont actuellement en cours d'élaboration et trouvent des accords budgétaires auprès de la Commission économique pour l'Europe à Bruxelles. Au cours des années à venir, l'AEEA se propose de développer ces activités d'échange entre institutions.

Perspectives de l'association

Après deux ans d'activité, l'AEEA est avant tout un lieu de rencontre et d'échange entre enseignants et étudiants des écoles européennes.

Que ce soit en rapport avec l'histoire, les sciences humaines ou les techniques, les tendances de l'enseignement et de la recherche en architecture sont multiples. Elles se donnent pour objectif, non seulement de constituer la connaissance architecturale, mais aussi et surtout, de définir la place et l'impact que ces tendances ont sur la production de l'architecture. Parallèlement, il est indispensable de redéfinir la position sociale de l'architecte. Dans le rapport «production-utilisation» de l'espace architectural, de l'habitat et ses implications dans la société, c'est vers une nouvelle déontologie architecturale que l'on devra tendre inexorablement. Aujourd'hui encore, la «profession» n'arrive que difficilement à contrôler les transformations et renouvellements qui lui seraient pourtant indispensables. Dans plusieurs pays européens, les organisations professionnelles sont dépassées par les tendances et préoccupations qui se développent dans les institutions de formation des architectes. Elles acceptent avec réticence l'apparition de nouveaux profils d'architectes, et rarement, elles reconnaissent dans l'évolution des écoles d'architecture, leur rôle moteur et le dynamisme qui les anime.

Par la création de l'Association européenne pour l'enseignement de l'architecture, les institutions d'enseignement et de recherche affirment leur intérêt commun pour les concepts et pratiques de l'architecture. Elles confirment leur position d'interlocuteurs tant auprès des associations professionnelles que des pouvoirs publics. D'autre part, pour développer les relations entre elles, les institutions d'enseignement représentées dans l'association se sont donné des objectifs qui tendent à reconsidérer les rapports de l'architecte avec les utilisateurs de l'espace habité. Dans cette optique, l'AEEA entend travailler à l'approche et à l'approfondissement des questions qui se posent actuellement, tant dans les structures de l'enseignement et de la recherche qu'à la production architecturale dans son ensemble pour redéfinir la position et le rôle de l'architecte dans la société.

Dominique Gilliard,
Vice-président AEEA.

Pour information: Le prochain colloque international de l'AEEA aura lieu à Copenhague les 13, 14 et 15 avril 1978. Il est organisé par le département d'architecture de l'Académie danoise des beaux-arts.

Thème: «Recherche dans l'enseignement de l'architecture».